

Initiative Apprendre ! Bourse de mobilité

Règlement 2023

La Fondation AgroParisTech attribue des bourses de mobilité étudiante pour permettre aux étudiants boursiers d'Etat, de vivre une expérience à l'international dans le cadre de leur cursus au sein d'AgroParisTech.

Conditions d'éligibilité

L'appel à candidatures 2023 pour les bourses de mobilité internationale est ouvert aux **étudiants boursiers sur critères sociaux** inscrits à AgroParisTech dans les cursus ingénieur, master, et CEI désirant effectuer une mobilité à l'étranger dans le cadre de leur formation entre le **1^{er} février 2023 et le 1^{er} février 2024**.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature se décompose comme suit :

- Le formulaire complété en ligne
- Curriculum vitae détaillé
- Avis du responsable de formation (modèle à télécharger)
- Deux derniers relevés de notes
- Attestation d'acceptation de stage ou en semestre d'études de la structure d'accueil
- Budget prévisionnel détaillé pour l'année de formation concernée (modèle à télécharger)
- Justificatif d'attribution d'une bourse sur critères sociaux (année n ou n-1 pour les CEI)

Processus d'attribution des bourses

1. Les candidats sont informés par la Fondation AgroParisTech. La DRI et la DEVE relayent l'information aux étudiants.
2. Les étudiants remplissent leur dossier de candidature en ligne sur <https://agroparistech-innovation.viano.com/fr> avant le 10 mars 2023.
3. Les dossiers retenus à l'issue de la pré-sélection sur critères d'éligibilité feront l'objet d'une sélection définitive par la commission d'attribution des bourses internationales de la Fondation AgroParisTech.

Aucune candidature directe d'étudiant à la Fondation AgroParisTech ne sera prise en compte.

Tout dossier incomplet et déposé après la date limite de dépôt de candidature sera refusé.

Critères de sélection

Les candidatures seront sélectionnées sur l'impact de l'obtention de la bourse sur la faisabilité du projet.

La décision de la commission d'attribution des bourses internationales de la Fondation AgroParisTech est souveraine.

Modalités financières

Le montant de la bourse de mobilité internationale de la Fondation AgroParisTech dépend des besoins de l'étudiant (500 euros par mois en moyenne). La durée de la mobilité et le nombre de mensualités allouées sont calculés en mois complets de mobilité (période effective d'études ou de stage).

Un étudiant ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une bourse de la Fondation AgroParisTech.

L'étudiant est tenu d'indiquer si une autre bourse lui a été attribuée dans le cadre de sa mobilité.

Les modalités de versement de la bourse de mobilité internationale seront spécifiées aux bénéficiaires une fois le processus d'attribution terminé.

Communication

La Fondation AgroParisTech se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les candidats lauréats acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande la Fondation AgroParisTech, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné. Ils s'engagent à fournir un témoignage et des photos de retour d'expérience à la Fondation AgroParisTech concernant leur scolarité au sein d'AgroParisTech, pour promouvoir la démarche.

Calendrier

- Ouverture des candidatures : **10 février 2023**
- Date limite de dépôt des candidatures : **10 mars 2023**
- Sélection des candidats par le jury : **fin mars**